

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLÔME D'ÉTAT SUPÉRIEUR DE LA  
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D 212-51 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté du 27/04/2007 portant création de la mention Direction de structure et de projet du DESJEPS, spécialité Animation socio-éducative ou culturelle ;

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 19/10/2023,

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup>. - Le diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité **Animation socio-éducative ou culturelle**, mention **Direction de structure et de projet** est attribué aux personnes dont les noms suivent :

**Genre, nom et prénom**

---

Monsieur	BOUHIER	Florian
Monsieur	CONTRÉ	Fabien
Madame	DELHAYE	Monique
Madame	DIEZ CHILLON	Muriel
Monsieur	LENORMAND	Luc
Monsieur	MARIONNET	Remy
Monsieur	MBAYE	Makhete
Monsieur	POLLIO	Pierre
Monsieur	POUPELARD	Reynald
Monsieur	RAGOUTON	Wilfried
Madame	REBAUDI	Marine
Madame	ROULET	Virginie
Monsieur	SEREMET	David
Monsieur	VERJENOUL	Olivier

---



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Article 2.- La rectrice de région académique de Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 19/10/2023

Pour la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine,  
Rectrice de l'académie de Bordeaux,  
Chancelière des Universités  
et par délégation,  
le Chef du pôle formation-certification-emploi

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line and a small flourish.

Sébastien DARTAI